



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**

Le **10 avril** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

27/03/24

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS

VOYANTS

17

13

13

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPI(+1), Catherine GAUTIER(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA(+1), Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : madame Laurence BARTHELEMI représentée par madame Catherine GAUTIER, monsieur Pascal FRANCK représenté par madame Marie-Claude CRESPI(+1), madame Nicole JAMET représentée par madame Evelyne TESTA.

Absente : madame Nathalie BARROIS.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024
A L'ASSOCIATION VEXIN INSERTION EMPLOI SOLIDARITE (VIES)**

VU l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action sociale et des familles ;

VU les statuts de l'association VIES qui prévoient que les adhérents sont des membres de droit, c'est-à-dire des personnes de droit public, essentiellement des collectivités situées sur le territoire de l'association et avec lesquelles une convention de mise à disposition du personnel est signée ;

VU le vote du budget primitif 2024 à cette même séance ;

CONSIDERANT que l'association adhère au programme départemental d'insertion pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein d'une association intermédiaire ;

CONSIDERANT la nécessité de participer à l'action menée par VIES en direction des Mérysiennes et Mérysiens en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;

CONSIDERANT l'implication de l'association dans la vie communale ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention 2024 présenté par l'association ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à LA MAJORITE,**

(Madame Véronique DOURELEAU, Directrice de l'association et madame Marie-Christine CRESPIN, Administratrice de l'association, ne prennent pas part au vote)

APPROUVE le versement à l'association VIES d'une subvention annuelle de 3 000 € (trois mille euros) pour l'année 2024.

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2024, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 11 avril 2024

La Secrétaire de séance,



D. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS

Le Président,



P. Eon
Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise